



Élections internes

FSU

Du 4 au 25 novembre 2021

Faire vivre la démocratie syndicale

Les syndiqué-es seront appelé-es du jeudi 4 novembre au jeudi 25 novembre 2021 inclus à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour la Fédération.

Ce vote, organisé conformément à nos statuts, est une des phases de la préparation du 10^e Congrès fédéral national et des congrès départementaux préparatoires.

Ce vote est déterminant. Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales de la FSU mais aussi de base pour la désignation des délégué-es aux congrès fédéraux départementaux et national.

Ce vote engage aussi chaque syndicat national. C'est en effet sur la base des résultats dans chaque syndicat que celui-ci

constitue sa délégation pluraliste dans les instances nationales de la FSU.

C'est enfin au sein des listes présentées que seront désignés les élu-es qui siégeront dans les instances fédérales nationales et départementales au titre des tendances.

Démocratie et pluralisme comptent parmi les principes fondateurs de notre fédération.

Permettre à chaque syndiqué-e d'exprimer dans un vote son choix d'orientation et reconnaître « le droit de chaque syndiqué-e de s'associer avec d'autres pour soumettre une orientation alternative au vote des syndiqué-es dans le cadre de la préparation des congrès de la Fédération » sont des illustrations concrètes du fonctionnement démocratique de la FSU et du respect des diversités et du pluralisme.

Alors, votons et faisons voter !

Modalités de vote

OUVERTURE ET CLÔTURE DU SCRUTIN

Le scrutin est ouvert du jeudi 4 novembre 2021 au jeudi 25 novembre 2021.

Le vote doit être posté au plus tard le jeudi 25 novembre 2021, le cachet de la poste faisant foi.

QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

Les syndiqué-es à jour de leur cotisation 2020-2021 ou/et en 2021-2022.

Seul-es votent par correspondance :

- les adhérent-es des établissements ayant 1, 2 ou 3 syndiqué-es ;
- les adhérent-es isolé-es ;
- les adhérent-es retraité-es ;
- les TZR, contractuel-les, vacataires en situation de remplacements de courtes ou moyennes durées.

Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation 2021-2022, vous pouvez voter.

Et également en profiter pour renouveler votre adhésion !

MATÉRIEL ÉLECTORAL

Vous trouverez dans cet envoi le matériel nécessaire à votre vote :

- une enveloppe vierge ;
- une enveloppe imprimée ;
- un bulletin de vote.

Où trouver les listes, déclarations d'orientation et le rapport d'activité nationale?

Dans le supplément au numéro 235 d'octobre 2021 de *POUR*, la revue de la FSU.

Sur grenoble.snes.edu (rubrique Vie syndicale, puis La FSU).

COMMENT VOTER ?

Chaque syndiqué-e émet **quatre votes sur le même bulletin.**

1. Pour une liste d'orientation nationale.
2. Sur le rapport d'activité fédérale national.
3. Sur la fenêtre « Éducation » du rapport d'activité fédérale national.
4. 3. Sur la fenêtre « Droits et libertés » du rapport d'activité fédérale national.

Le vote est individuel et à bulletin secret. Il s'effectue sous double enveloppe.

1. Remplir un bulletin (4 votes).
2. L'insérer dans l'enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2^e enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur·trice indique son nom et **appose sa signature.**
4. Timbrer et poster cette enveloppe le jeudi 25 novembre 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

DÉPOUILLEMENT

La commission académique de dépouillement assurera alors le respect de l'anonymat de cette opération en rassemblant tous ces votes.



SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

[www.facebook.com/](https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/)
[SNESFSUGrenoble/](https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/)